
Adresse de la société populaire de Lay (Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et envoie un tableau des dons faits à la patrie, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lay (Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et envoie un tableau des dons faits à la patrie, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 473;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29582_t1_0473_0000_10

Fichier pdf généré le 30/01/2023

rer par votre fondé de pouvoir si vous êtes propriétaire, ainsi que les autres créances que vous pouvez avoir à exercer sur le Trésor public, à quelque titre que ce soit. En remplissant ces formalités, il vous sera délivré un bulletin pour réclamer votre inscription sur le Grand livre de la Dette publique. Le remboursement : je crois devoir vous rappeler, conformément à l'avis inséré dans les journaux, que faute de satisfaire au présent avertissement dans le délai prescrit par le décret du 25 septembre dernier, vous encourez les peines portées par l'article IV du titre III de cette loi. »

DENORMANDIE (*directeur g^{ral} de la Liquidation*).

23

Le citoyen Desprez, commissaire de la société populaire de Rouen, a remis au garde-magasin-général des dépouilles des églises les objets dont l'état suit, et provenant de dons patriotiques faits par Marc, d'Orival, près Elbeuf; savoir : argenterie, une écuelle et trois couverts, ensemble du poids de 3 marcs 4 onces.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

24

La société populaire de Lay, district de Roanne, département de la Loire, expose à la Convention nationale tous les efforts et les sacrifices qu'elle a faits pour la cause de la liberté; elle joint un tableau des dons qu'elle a faits à la patrie, tant en argenterie et assignats, qu'en chemises, bas, habits uniformes, souliers, couvertures de laine, draps, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lay, 26 vent. II] (3).

« Citoyens représentants,

Les républicains composant la Société populaire de la commune de Lay, ci-devant Saint-Symphorien-de Lay, ne peuvent pas se cacher tous les efforts que font les puissances coalisées et les malveillants pour anéantir la liberté et l'égalité; mais que tous les Français se pénètrent, comme nous les sommes, de la justice de notre cause, qu'ils sentent que notre bonheur et celui de nos enfants dépend de notre triomphe, que la mort est mille fois préférable à l'esclavage pour des hommes qui ont conquis la liberté et l'égalité. Que tous se réunissent sous les étendards de ces deux déesses chéries, et nous verrons les arbres plantés en leur honneur devenir impérissables, et porter des fruits les plus doux.

Pénétrées de ces justes idées, et notre commune, et notre Société, n'ont cessé, depuis la Révolution, de faire des efforts pour la soutenir et contribuer à son succès. A chaque recru-

tement, nos jeunes gens se sont empressés de s'en rôler, et les citoyens que leur âge ou des besoins de leur famille retenaient dans leurs foyers, encourageaient les jeunes gens qui partaient, et par leurs exhortations, et par des gratifications pécuniaires. La ville de Lyon, aujourd'hui Commune-Affranchie, s'est révoltée, nous nous sommes levés en masse pour l'aller combattre et la réduire. Vous avez annoncé que la République manquait de cuivre pour la fonte des canons; nous nous sommes empressés de faire don de celui que nous avions. Vous avez désiré l'augmentation de la cavalerie dans nos armées, nous avons tout de suite équipé et armé un cavalier. Vous nous avez appris que nos braves défenseurs avaient des besoins, chaque citoyen s'est empressé de faire de dons de linge, souliers et habits. Vous nous avez invité à fabriquer du salpêtre; ne connaissant pas les procédés nécessaires, nous avons ouvert de suite une souscription pour envoyer à nos frais, deux concitoyens à Commune-Affranchie pour s'en instruire, et ensuite nous les communiquer, ils sont partis et dès leur retour, toutes nos maisons deviendront des ateliers de salpêtre.

Les citoyens un peu aisés n'ont pas borné leur patriotisme à contribuer à tous ces objets. Les uns ont fait des dons d'argenterie, les autres ont donné des pensions, rentes, ou finance d'office, et fait des soumissions volontaires pour l'emprunt forcé. Nous vous envoyons, Citoyens représentants, les tableaux détaillés de tous ces dons, et nous l'envoyons non pour recevoir des éloges, nous savons que la fortune particulière est la fortune publique, nous l'envoyons pour servir d'exemple et d'encouragement à ces citoyens tièdes, et égoïstes qui s'isolent toujours de la masse de la société.

Instruisez-les que l'exemple de la commune et de la Société des républicains de Lay doit d'autant mieux frapper que l'un et l'autre ne sont presque composés que d'ouvriers, et d'agriculteurs d'autant moins aisés que leur sol est très ingrat.

Instruisez-les encore que toute la commune ne forme qu'une seule famille, et que l'indigent, parmi eux, n'a pas besoin de demander pour recevoir des secours.

Apprenez-leur enfin et assurez-les en bien, comme nous vous en assurons, que les sacrifices ne nous coûteront jamais rien pour la cause de la liberté et de l'égalité; qu'appartenant à la République, nous regardons nos vies et nos fortunes comme ses propriétés, et que nous sommes prêts à les sacrifier pour la soutenir avec l'éclat digne des Français libres.

Salut et fraternité; Vive la République une, indivisible et impérissable. »

GOUTTENOIRE (*présid.*), CRÉTIN (*secrét.*).

[Etat des dons.]

Il y a eu un cavalier armé et équipé aux frais de la Société, qui est parti pour sa destination il y a environ un mois. Il y a 155 liv. de déposées pour contribuer à la construction du vaisseau républicain. L'on a envoyé au district de Roanne, 690 livres de cuivre pour la fonte des canons. Plus, pour être employé à l'équipement des troupes, 96 chemises, 13 paires de bas, 3 paires de souliers, 3 habits uniformes complets, 1 veste et 1 culotte d'uniforme, 2 paires

(1) P.V., XXXV, 163. Récépissé en date du 29 pluv. II, signé Chernis, (C 297, pl. 1026, p. 20); Bⁱⁿ, 30 germ. (2^e suppl^l).

(2) P.V., XXXV, 164.

(3) C 297, pl. 1026, p. 10, 11.